

Vos coordonnées

Madame Monsieur

Nom :

Prénom :

Nouvelle adhésion Réadhésion

Date de naissance :

Votre adresse postale

.....

.....

.....

Tél. : Portable :

Adresse e-mail pour recevoir votre attestation fiscale et des informations syndicales :

.....

Votre cotisation

Votre statut

	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C
AENES	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
BIB	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
ITRF	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Contractuel-le CDI	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
CDD de moins de 10 mois	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
CDD de plus de 10 mois	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Corps : Grade :

Quotité de travail :%

Position d'activité :
(disponibilité, congé parental, congé de formation...)

Retraité-e : Oui Non

Environnement professionnel :

Éducation nationale : EPLE Services
 Réseaux (CNED, CROUS, ONISEP, CANOPÉ, GRETA)

Enseignement supérieur et recherche

Jeunesse et sports

Culture

Autre ministère

Votre calcul

(..... +) = x x = €

Indice

①

NBI

Total
Indice + NBI

Coefficient

Veuillez vous référer au
② et ③ de la rubrique
« Aide au calcul de votre
cotisation » ci-dessus

quotité de travail
(ex. : x 0,8 pour 80 %)

à reporter en
page 2

1/2

Académie de Dijon

Avec votre adhésion, vous recevez au format papier notre *Mémento*.

Souhaitez-vous recevoir notre journal bimestriel *Convergences* par : envoi postal ou par envoi électronique .

Souhaitez-vous recevoir notre lettre bimensuelle d'information électronique : Oui ou Non .

Souhaitez-vous recevoir la revue de la FSU *Pour* par : envoi postal ou par envoi électronique .

Votre affectation

Académie de

Établissement d'affectation :

.....

N° UAI :

(Unité Administrative Immatriculée ancien RNE)

Service :

Site :

Tél. professionnel :

Les cotisations syndicales ouvrent droit à une réduction d'impôt de 66 % de leur montant ou à un crédit d'impôt en cas de non imposition.

Aide au calcul de votre cotisation

- 1 Additionnez vos points d'indice majoré et vos points NBI (le cas échéant)
- 2 Appliquez à ce total le coefficient suivant :
 - > si total inférieur ou égal à 400 : 0,29 € par point
 - > entre 401 et 500 : 0,33 € par point
 - > entre 501 et 600 : 0,35 € par point
 - > à partir de 601 : 0,37 € par point
- 3 CAS PARTICULIERS :
 - > CDD inférieur à 10 mois : 30 €
 - > CDD de 10 mois et plus :
 - indice inférieur ou égal à 400 : 0,23 € par point d'indice
 - de l'indice 401 à 600 : 0,26 € par point d'indice
 - à partir de l'indice 601 : 0,29 € par point d'indice
 - > Congé parental : 30 €
 - > Disponibilité : 30 €
 - > Temps partiel : en proportion de la quotité de travail
 - > Demi-traitement pour raison de santé (CMO/CLM/CLD) : au prorata
 - > Retraité-es (selon la pension brute mensuelle) :
 - moins de 1 100 € : 25 %
 - de 1 100 € à 1 250 € : 3 %
 - de 1 251 € à 1 500 € : 3,5 %
 - de 1 501 € à 2 000 € : 4 %
 - de 2 001 € à 2 500 € : 4,5 %
 - supérieur à 2 500 € : 5 %

(comprend l'adhésion à la Fédération générale des Retraités, FGR et l'abonnement au *Courrier du retraité*)

(reportez-vous aux informations ci-dessus)

Le règlement

Plusieurs possibilités vous sont offertes pour le paiement de votre adhésion. Merci de cocher l'une des cases ci-dessous.

> par chèque

1, 2 ou 3 chèque(s), daté(s) du jour de l'adhésion et encaissé(s) mensuellement, à l'ordre du SNASUB-FSU, à envoyer avec ce bulletin d'adhésion à votre Trésorerie académique.

Stéphanie BARILLOT

SNASUB-FSU – Université de Bourgogne,
maison de l'Université, Esplanade Erasme
21000 DIJON

> par prélèvement automatique

Mois de l'adhésion	Nombre de prélèvements
début septembre	10 prélèvements
début octobre	9 prélèvements
début novembre	8 prélèvements
début décembre	7 prélèvements
début janvier	6 prélèvements
début février	5 prélèvements
début mars	4 prélèvements
début avril	3 prélèvements
début mai	2 prélèvements
début juin	1 prélèvement

Les prélèvements sont effectués entre le 25 et le 1^{er} du mois suivant.

L'adhésion vous engage pour l'année scolaire entière, avec une facilité de paiement échelonnée sur 10 mois.

Ce choix vous permet de fractionner jusqu'à 10 prélèvements le paiement de votre cotisation. Le prélèvement sera ensuite reconduit automatiquement sur 10 mois les années suivantes.

> par virement en une seule fois (IBAN : FR76 1027 8089 7100 0205 3780 166)

> autre moyen de paiement, précisez :

Agrafer le RIB ou les chèques ICI

Prélèvement automatique SEPA

Type de paiement : Paiement récurrent/répétitif Paiement ponctuel/unique

Vos nom et prénom :

Votre adresse :

.....

.....

Vos coordonnées bancaires

Code international d'identification de votre banque – BIC

Mandat de prélèvement



Référence unique du mandat (sera complété par le SNASUB)
Identifiant créancier SEPA : FR59 ZZZ59 5401

À envoyer accompagné d'un RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE avec votre bulletin d'adhésion ou de réadhésion à votre Trésorerie académique

Ce bulletin d'adhésion est à renvoyer à la section académique du SNASUB-FSU

Les coordonnées des trésoriers académiques sont consultables sur notre site internet : <https://snasub.fsu.fr> rubrique « Sections académiques » ou dans notre *Mémento*.



Règlement par chèque

Nombre de chèque(s) : 1 2 3

Montant de votre cotisation : €

Attention, c'est l'enregistrement de votre adhésion par le SNASUB-FSU qui déclenchera le premier prélèvement.

Chaque année scolaire et universitaire, tous les prélèvements se terminent au mois de juin.

Vous serez avertie de la reconduction par courrier à chaque rentrée scolaire. Vous pourrez alors apporter les corrections nécessaires à votre situation (indice, quotité de travail...), choisir un autre mode de règlement ou décider de ne pas réadhérer.

Formulaire de prélèvement SEPA

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez (A) le SNASUB à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte et (B) votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du SNASUB. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé et au plus tard dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé.

Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

Signé à :
Le :